



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : MILLET Pierre-Jean
Téléphone : 02 41 23 47 15
Mail : pj.millet@inao.gouv.fr

V/Réf : URBA/2023-304
Affaire suivie par : Julien AUDUREAU

N/Réf : AvisPLU_Querré49_230523

Objet : élaboration du PLU
Commune des Hauts-d'Anjou

Communauté de communes des Vallées du Haut-
Anjou

Place Charles de Gaulle

49220 LE LION D'ANGERS

Angers, le 23 mai 2023

Monsieur,

Par courrier reçu le 24 avril 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis un exemplaire du projet du PLU de Querré (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) dans sa version arrêtée par le conseil communautaire de la CCVHA en date du 30 mars 2023.

La commune des Hauts-d'Anjou est située dans l'aire géographique de l'AOC/AOP "Maine-Anjou". Elle appartient également aux aires de production des IGP "Bœuf du Maine", "Volailles d'Ancenis", "Volailles de Loué", "Volailles du Maine", "Cidre de Bretagne ou Cidre breton", "Œufs de Loué", "Oie d'Anjou", "Val de Loire".

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Fabienne POUPARD

INAO

16 rue du Clon
49000 ANGERS
02 41 87 33 36
inao-angers@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr